

Choix des couverts en ZNT riverains : des éléments de réponses agronomiques

Les ZNT riverains sont définies par un arrêté paru le 27 décembre 2019. Pour le département de l'Oise, des précisions ont été apportées dans le cadre d'une charte d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytosanitaires, validée par le préfet le 1^{er} juillet 2020. Celle-ci reprend pour l'essentiel les distances de sécurité définies dans l'arrêté du 27 décembre 2019, à savoir, une distance de sécurité de 20 mètres incompressibles pour les produits considérés comme les plus dangereux (liste disponible sur le site du ministère) et pour les autres produits, une distance de 5 m en grandes cultures, pouvant être réduite à 3 mètres dans le cadre de la charte départementale (10 mètres en arboriculture réductibles à 5 m). L'annexe 4 de la charte départementale précise que les moyens permettant de réduire les distances sont conditionnés par l'usage de buses anti-dérives inscrites sur la liste publiée au Bulletin officiel du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Le choix des espèces en fourragères comme en espèces gazonnante peut s'appuyer sur les références proposées par le Gnis sur deux sites dédiés et consultables en ligne.

Pour les choix des espèces fourragères : <https://www.herbe-book.org/>

Pour les choix des espèces gazonnantes : <https://www.choixdugazon.org/>

QUELLES SOLUTIONS ADOPTER DANS LES PARCELLES CONCERNÉES PAR LES ZNT RIVERAINS ?		
Objectif	Techniques possibles	Observations
Cultiver la partie ZNT en adaptant la conduite de la culture dans la zone «riverains»	Recours aux leviers agronomiques : retard de la date de semis, choix de cultures couvrantes (orge de printemps, sarrasin) ou sarclées (maïs, betteraves), désherbage mécanique, association d'espèces	+ Pas de changement par rapport à l'assolement initial - Salissement sur cette zone progressivement croissant. Disposer d'outils de désherbage mécanique
Semer un couvert en jachère classique	Un couvert pérenne limitant l'entretien. Espèces gazonnantes à privilégier (40 à 50 kg fétuque rouge associée à 2 kg de trèfle blanc)	+ Pas de limite minimale de largeur, déclaration d'un couvert herbacé pluriannuel - 6 mois de présence mini (1/03 au 31/08), valorisation en SIE
Semer un couvert jachère mellifère	Mélange d'au moins 5 espèces mellifères à développement non exubérant (trèfle blanc, violet, minette, sainfoin, lotier...)	+ Intérêt pour les auxiliaires, les apiculteurs et les chasseurs. 1 ha jachère mellifère = 1,5 ha SIE Présence mini (15/04 au 15/10) - Prévoir un ou deux broyages selon le développement du couvert
Semer un couvert valorisable en fourrage	Associer légumineuse et graminée pour un couvert à gérer sur 4 ans : 20 kg luzerne (ou trèfle violet) + 2 kg dactyle	+ Intérêt pour les auxiliaires et ressource fourragère à valoriser - Prévoir une largeur minimale de 6 à 9 mètres pour la récolte des fourrages (2 à 3 coupes/an) - Si prairie temporaire, ne pas conserver plus de 4 ans sous peine de conversion en PP
Convertir en bio	Leviers agronomique et diversité de l'assolement	La bio vous intéresse ? vous vous posez des questions sur la faisabilité technique et économique d'une conversion à l'AB, contacter dès maintenant le Point accueil bio au 03 21 60 58 00